



VICE PRIMATURE CHARGE DU DEVELOPPEMENT
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
MINISTERE DE L'ELEVAGE
MINISTERE DE L'ENERGIE
MINISTERE DES HYDROCARBURES
MINISTERE DES MINES
MINISTERE DE LA PÊCHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES
MINISTERE DU TOURISME
MINISTERE DES TRANSPORTS
MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
MINISTERE DE L'INTERIEUR
MINISTERE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE
MINISTERE DE LA PROMOTION DE L'ARTISANAT

Arrêté n° ⁹⁸¹⁴.../2013 modifiant certaines dispositions de l'arrêté interministériel n°52005/2010 du 20 décembre 2010 modifiant l'arrêté interministériel Mine-Forêts n°18633 du 17 octobre 2008 portant mise en protection temporaire globale des sites visés par l'arrêté n°17914 du 18 octobre 2006 et levant la suspension de l'octroi de permis miniers et forestiers pour certains sites

LE VICE-PREMIER MINISTRE CHARGE DU DEVELOPPEMENT
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS
LE MINISTRE DE L'ELEVAGE
LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
LE MINISTRE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES
LE MINISTRE DES MINES
LE MINISTRE DES HYDROCARBURES
LE MINISTRE DE L'ENERGIE
LE MINISTRE DES TRANSPORTS
LE MINISTRE DU TOURISME
LE MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR
LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE
LE MINISTRE DE LA PROMOTION DE L'ARTISANAT

- Vu la Constitution,
- Vu la loi n°2011-014 du 28 décembre 2011 portant insertion dans l'ordonnancement juridique interne de la feuille de route signée par les acteurs politiques malgaches le 17 septembre 2011 ;
- Vu la loi n° 90-033 du 21 décembre 1990 portant Charte de l'Environnement modifiée et complétée par la loi n°97-012 du 06 juin 1997 et la loi n°2004-015 du 19 août 2004
- Vu la loi n°97-017 du 08 août 1997 portant révision de la législation forestière ;
- Vu la loi n°99-022 du 17 août 1999 portant Code minier, modifiée par la loi n°2005-021 du 19 octobre 2005 et ses textes d'application
- Vu la loi n°2001-004 du 25 octobre 2001 portant réglementation générale des Dina en matière de sécurité publique ;
- Vu la loi n°2001-005 du 11 février 2003 portant Code de gestion des aires protégées ;
- Vu la loi n°2004-001 du 17 juin 2004 relative aux Régions ;
- Vu la loi n°2005-019 du 17 octobre 2005 fixant les principes régissant les statuts des terres ;
- Vu la loi n°2006-031 du 24 novembre 2006 fixant le régime juridique de la propriété foncière privée non titrée ;
- Vu la loi n°2008-031 du 23 juillet 2008 sur le Domaine Public ;
- Vu la loi n°2008-014 du 03 juillet 2008 sur le domaine privé de l'Etat, des Collectivités et des personnes morales de droit public ;
- Vu l'Ordonnance n°93-022 du 04 mai 1993 portant réglementation de la pêche et de l'aquaculture ;
- Vu le décret n°94-112 du 18 février 1994 portant organisation générale de la pêche maritime ;
- Vu le décret n°97-1455 du 18 décembre 1997 portant organisation générale des activités de collecte des produits halieutiques d'origine marine ;
- Vu le décret n°97-1456 du 18 décembre 1997 portant réglementation de la pêche dans les eaux continentales et saumâtres du domaine public de l'Etat ;
- Vu le décret n°99-954 du 15 décembre 1999 relatif à la mise en compatibilité des investissements avec l'Environnement, modifié par le décret n°2004-167 du 03 février 2004 ;
- Vu le décret n°2005-013 du 11 janvier 2005 organisant l'application de la loi n°2001-005 du 11 février 2003 portant Code de Gestion des Aires Protégées ;
- Vu le décret n°2005-848 du 13 décembre 2005 appliquant les articles 2 alinéa 2, 4, 17, 20 et 28 de la loi n°2001-005 du 11 février 2003 portant Code de Gestion des Aires Protégées ;

- Vu le décret n°2006-910 du 19 décembre 2006 fixant les modalités d'application de la loi n°99-022 du 19 août 1999 portant Code minier modifié par la loi n°2005-021 du 17 octobre 2005 ;
- Vu le décret n°2007-957 du 31 octobre 2007 portant définition des conditions d'exercice de la pêche des crevettes côtières ;
- Vu le décret n° 2011-653 du 28 octobre 2011 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition d'Union Nationale ;
- Vu le décret n° 2011- 687 du 21 novembre 2011, modifié par les décrets n°2012 -495 du 13 avril 2012 et n°2012 - 496 du 13 avril 2012, portant nomination des membres du Gouvernement de Transition d'Union Nationale ;
- Vu le décret n°2011-174 du 26 avril 2011 fixant les attributions du Ministre des Transports ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le décret n°2011-261 du 31 mai 2011 fixant les attributions du Ministre de l'Energie ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le décret 2011-486 du 06 septembre 2011 modifiant et complétant les dispositions du décret n°2010-647 du 06 juillet 2010 fixant les attributions du Ministre de l'Environnement et des Forêts ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le décret n°2011-487 du 06 septembre 2011 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2010-373 du 01^{er} juin 2010 fixant les attributions du Ministre de l'Elevage, ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le décret n°2011-716 du 06 décembre 2011 fixant les attributions du Vice-Premier Ministre chargé du Développement et de l'Aménagement du Territoire ainsi que l'organisation générale de sa Vice Primature ;
- Vu le décret n°2011-718 du 06 décembre 2011 fixant les attributions du Ministre de l'Agriculture ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le décret n°2011-719 du 06 décembre 2011 fixant les attributions du Ministère de la Décentralisation ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le décret n°2011-720 du 06 décembre 2011 fixant les attributions du Ministre des Hydrocarbures ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le décret n°2011-721 du 06 décembre 2011 fixant les attributions du Ministre des Mines ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le décret n°2011-722 du 06 décembre 2011 fixant les attributions du Ministre de la Pêche et des Ressources Halieutiques ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le décret n°2011-723 du 06 décembre 2011 fixant les attributions du Ministre de la Promotion de l'Artisanat ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

- Vu le décret n°2011-726 du 06 décembre 2011 fixant les attributions du Ministre du Tourisme ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le décret n°2012-473 du 11 avril 2012 modifiant et complétant les dispositions du décret n°2011-241 du 17 mai 2011 fixant les attributions du Ministre de la Culture et du Patrimoine ainsi que l'organisation générale de son ministère ;
- Vu le décret n°2012-692 du 10 juillet 2012 modifiant et complétant les dispositions du décret n°2010-371 fixant les attributions du Ministre de l'Intérieur ainsi que l'organisation générale de son Ministère.

ARRETENT

Article premier – Le présent arrêté a pour objet de modifier les dispositions de l'article 2 de l'arrêté interministériel n°52005/2010 du 20 décembre 2010.

Article 2 nouveau - La protection temporaire globale est prorogée de deux (02) ans non renouvelables à compter de la signature du présent arrêté. Le décret de création définitive des sites des Nouvelles Aires Protégées et des Sites de Gestion Durable des Ressources Forestières doit être adopté avant la fin de cette période.

Article 3 - Le présent arrêté interministériel entre en vigueur dès sa signature indépendamment de sa publication au Journal officiel de la République.

Antananarivo le - 6 MAY 2013

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES FORETS, *par intérim*


Jean Omer BÉRIZIKY

LE VICE-PREMIER MINISTRE CHARGÉ
DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE


Andrianamarivelo Hajo Heriveiona

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

RAVATOMANGA Rolland

LE MINISTRE DE LA PÊCHE
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

MANORIKY Sylvain

LE MINISTRE DES MINES

RANDRIAFENO Tolotrandry Rajo
Daniella

LE MINISTRE DE L'ENERGIE

RAZAFINDRORIAKA Nestor

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE


RANDRIAMANDRATO Ihanta

LE MINISTRE DES TRANSPORTS

RAMANANTSOA Benjamina Ramarcel

LE MINISTRE DU TOURISME

RAKOTOMAMONJY Jean Max

LE MINISTRE DES HYDROCARBURES

MARCEL Bernard

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

RAKOTOARISOA Florent

LE MINISTRE DE LA DECENTRALISATION

TSIRANANA Ruffine

LE MINISTRE DE LA CULTURE
ET DU PATRIMOINE

RAVELOMANANTSOA Elia

LE MINISTRE DE LA PROMOTION
DE L'ARTISANAT

RAZAFITOMBO Albena Elisa